



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 16 septembre 2021 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. BUONO David, Mme DONNEN Marie-Claire, M. DUDEK Eric, M. GORENDS Roger, M. HENRY David, Mme LEGUILLETTE Mariette, Mme THIL Yolande

Procuration(s) :

Mme BITSCH Lauryn donne pouvoir à Mme DONNEN Marie-Claire, Mme MANGEOT Sylvie donne pouvoir à M. BUONO David

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BITSCH Lauryn, Mme MANGEOT Sylvie, M. MANGEOT Didier

Secrétaire de séance : Mme LEGUILLETTE Mariette

Président de séance : M. BUONO David

M. le Maire propose :

- de rajouter à l'ordre du jour la validation du CM du 03/06/2021
- de traiter le point 5 de l'ordre du jour en premier afin de ne pas faire inutilement attendre M. et Mme Donnén Hubert présents au CM et concernés par ledit point.

Le CM accepte à l'unanimité.

1 - Validation du projet de PLUIH.

Il est demandé au CM de statuer sur le projet de PLUIH intercommunal devant être arrêté le 14 décembre 2021.

M. le Maire rappelle dans un 1^{er} temps que ce projet intercommunal a été en grande partie arbitré lors du précédent mandat et que l'absence de représentant de la commune lors de ces arbitrages a

été manifeste, ce qui se retourne encore aujourd'hui contre les intérêts de la commune et de ses habitants.

Dans un 2nd temps, M. le Maire attire l'attention du CM sur le fait que, dans ce nouveau projet de PLUIH, toutes les zones constructibles du PLU du 09/03/2019 sont supprimées.

Dès lors, ce projet de PLUIH est tout simplement inacceptable et M. le Maire propose au CM de voter contre ce projet.

VOTE : Rejetée (Contre : 8, Abstention : 1)

2 - Convention d'occupation du domaine public.

M. Houpie Olivier (naturopathe atrapuncteur ambulante).

Mme Kroutkoff Laetitia (sarl La Fée Papillon : épicerie ambulante)

Le Maire propose de fixer le tarif d'occupation hebdomadaire à 1 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Prix du m³ des eaux usées 2020.

En concertation avec M. Pernot, conseiller aux décideurs locaux, le Maire propose de passer le prix du m³ des eaux usées de 4.20 € à 2.80 € afin de faire bénéficier les habitants concernés de la commune des subventions exceptionnelles obtenues de la part de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Groupement de commandes du département concernant l'assistance technique réglementaire liée à la STEU.

Le Maire rappelle que l'adhésion à ce groupement de commandes n'engage en rien la commune mais qu'il est obligatoire de procéder chaque année à une série de tests d'analyse de l'eau sur la STEU. Ces tests réglementaires engendreront un coût important pour la commune si cette dernière assure elle-même leur gestion. Au contraire, les tarifs susceptibles d'être proposés grâce au groupement de commande du département permettront de faire bénéficier la commune de tarifs avantageux.

Le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes du département.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Demande de subvention de M. Hubert Donnen.

Concernant cette demande de M. Hubert Donnen, M. le Maire propose de reporter le point notamment en raison du manque d'information par rapport au schéma de distribution d'eau potable et du manque d'éléments concrets lié aux travaux en question (coût etc...).

Le conseil accepte à l'unanimité le report de ce point.

6 - Dégrèvement sur la facture assainissement de M. Cédric Martin.

Etant donné que la fuite en question a été constatée par le Soiron qui a procédé à un dégrèvement de 30 m³ en faveur de M. Cédric Martin.

Etant donné que la Loi Warsmann ainsi que les dispositions de l'article L.2224-12-4 III bis et de l'article R.2224-20-1 II du CGCT imposent à la commune de prendre en compte un tel dégrèvement dans le calcul de la facture assainissement 2020, le Maire propose au conseil de délibérer en faveur de ce dégrèvement en reprenant les données fournies par le Soiron, soit un dégrèvement concernant 30 m³ d'eau.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 5, Contre : 3, Abstention : 1)

7 - Motion Ecotaxe.

Il est proposé au CM de se prononcer en faveur d'une écotaxe impactant la circulation des poids-lourds sur l'A31. En effet, cette écotaxe, prochainement en vigueur en Alsace sur l'A35 aura pour conséquence principale d'engendrer davantage de circulation sur l'A31, axe autoroutier déjà souvent saturé.

L'écotaxe en question a donc pour finalité d'éviter davantage de saturation sur l'A31.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Rattachement au SIRTOM.

Les tarifs concernant la gestion des ordures ménagères ont énormément augmenté (jusque 50% d'augmentation visible sur la taxe foncière reçue par les administrés) et ce pour 16 communes rurales dont Olley.

En cause, le fait que la commune ne soit pas rattachée au SIRTOM.

Le CM juge cette augmentation plus que préoccupante et s'inquiète de l'impact de cette dernière sur le budget des ménages.

La demande d'adhésion au SIRTOM des 16 communes rurales en question n'est pourtant pas récente.

Des démarches mises en œuvre par les 16 communes rurales sont actuellement en cours afin d'œuvrer dans le sens d'une adhésion rapide au SIRTOM.

Il conviendra de faire le point prochainement.

9 - Validation du compte-rendu du CM du 03/06/21.

Le Maire propose au Conseil Municipal la validation du dernier compte-rendu de la réunion de Conseil du 03/06/2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Divers.

Il est proposé au CM de réunir dès octobre les commissions travaux et voirie afin de préciser les différents projets et ce, dans l'objectif d'en faire assez rapidement une présentation publique.

Il est convenu de fixer la date du prochain CM au 26 octobre 2021.

Fait à OLLEY, le 20/09/2021.

Le Maire, M. BUONO David.

